

COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR) – 2022-2023 et 2022-2024



La *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit, à l'article 6.2, que la nomination des membres se fait par le Conseil d'administration. La période de candidatures s'est déroulée du 12 août au 6 septembre 2022, organisée par la Direction des études et le secrétaire du CÉR. Les candidatures reçues sont les suivantes :

Comité d'éthique de la recherche (CÉR)	
<p><u>Mandat :</u></p> <ul style="list-style-type: none">Évaluer l'acceptabilité éthique de tout projet de recherche avec des êtres humains réalisé au Cégep Gérald-Godin ou par le Cégep Gérald-Godin;Veiller au suivi des recherches en cours. <p><u>Nombre de rencontres prévues :</u> Quatre rencontres annuelles ou plus.</p>	<p><u>Composition (5 membres réguliers, un secrétaire et 3 suppléants):</u></p> <ul style="list-style-type: none">un membre versé en éthique: Hélène Chabot (mandat de 2 ans);deux membres connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche : Geneviève Simard (mandat de 2 ans) et Anne Deret (mandat d'un an);un membre ayant une bonne connaissance des projets habituellement évalués ou ayant un intérêt avec la démarche éthique ou possédant une expertise sur des questions juridiques : Élise Balaux (mandat d'un an).Une personne provenant de la région, n'ayant aucune affiliation avec le Cégep : Gilles Sabourin (mandat de 2 ans).Le conseiller pédagogique responsable du dossier, nommé en tant que secrétaire du comité par la Direction des études : Jérémie Thériault-Langelier; <p>Membres suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none">deux membres suppléants connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche : Catherine Bélec (mandat d'un an);un membre suppléant versé en éthique : aucune candidature. <p><small>*Les membres 2020-2022 du CÉR sont encouragés à renouveler leur mandat, si possible. Toute nouvelle candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae. *Les membres du CÉR 2022-2023 et 2023-2024 seront nommés par le Conseil d'administration le 22 septembre 2022.</small></p>

N.B : Le genre masculin est utilisé à titre d'épicène.